

lesquels Maspero aurait fondé son assertion, mais le sérieux de l'auteur impose qu'on attache la plus grande valeur à ce qu'il affirmait.

P. Montet mis à part, bien rares sont les égyptologues ou les spécialistes de l'exégèse biblique modernes qui ont recherché des arguments en faveur ou à l'encontre de cette hypothèse. Bien au contraire, on a assisté, dans ces dernières décennies, à une éclosion d'hypothèses différentes les unes des autres et qui paraissent n'avoir été émises que dans le but de satisfaire une concordance avec un détail des récits des Ecritures, sans que leurs auteurs s'occupent des autres aspects de celles-ci. C'est ainsi que l'on voit surgir telle ou telle hypothèse qui paraît concorder avec un aspect d'un récit sans que son auteur ait pris la peine de la confronter avec toutes les autres données des Ecritures (pas seulement, par conséquent, avec la Bible), et, en même temps, avec toutes les données fournies par l'histoire, l'archéologie, etc.

Une des hypothèses les plus curieuses qui aient vu le jour est celle de J. de Miceli (1960) qui prétend être arrivé à fixer l'Exode à un jour près, soit le 9 avril 1495 avant J.-C. et, ce, exclusivement par des calculs de calendriers. Tutmès II régnant alors sur l'Egypte, il sera donc, pour cet auteur, le pharaon de l'Exode. Puisqu'on a décrit, sur la momie de Tutmès II, des lésions cutanées que cet auteur qualifie — on ne sait trop pourquoi — de lèpre, et qu'une des plaies d'Egypte décrites par la Bible consiste en pustules cutanées, voici l'hypothèse confirmée. Cette étonnante construction ne tient pas le moindre compte des autres faits du récit biblique, en particulier la mention de la ville de Ramsès par la Bible, qui rend caduque toute hypothèse sur une datation de l'Exode avant qu'un « Ramsès » ait régné.

Quant aux lésions cutanées de Tutmès II, il n'y a pas lieu d'en faire un argument en faveur de la désignation de ce roi d'Egypte comme pharaon de l'Exode, puisque son fils, Tutmès III, et son petit-fils, Aménophis II, présentent, eux aussi, des bourgeons cutanés¹, pour lesquels certains auteurs ont évoqué l'hypothèse d'une affection familiale. L'hypothèse Tutmès II n'est donc pas défendable.

Il en est de même de celle soulevée par Daniel-Rops dans son livre *Le Peuple de la Bible*², attribuant à Aménophis II le rôle de pharaon de l'Exode. Elle ne paraît pas plus fondée que la précédente. Sous le prétexte que son père Tutmès III était très nationaliste, Daniel Rops proclame Aménophis II persécuteur des Hébreux, et la belle-mère de ce dernier, la célèbre reine Hatshepsout, passe, on ne sait trop pourquoi, pour celle qui recueillit Moïse.

C'est sur une assise plus solide que le R. P. de Vaux fait reposer son hypothèse Ramsès II, qu'il étudie dans son livre *Histoire ancienne d'Israël*³, car, si elle ne concorde pas avec tous les points du récit biblique, elle a au moins le mérite de mettre en avant une donnée capitale : la construction sous Ramsès II des villes de Ramsès et de Pitom citées dans le texte biblique. On ne saurait donc considérer que l'Exode puisse

1. Ces lésions sont parfaitement visibles sur les momies de ces pharaons au musée égyptien du Caire.

2. Desclée de Brouwer, 1970.

3. J. Gabalda et Cie, 1971.

être antérieur à l'avènement de Ramsès II, avènement que l'on situe, selon la chronologie de Drioton et Vandier, en l'an 1301 avant J.-C. et, selon celle de Rowton, en 1290 avant J.-C. Les deux autres hypothèses évoquées plus haut sont irrecevables à cause de cet impératif : Ramsès II est le pharaon de l'oppression

Pour le R. P. de Vaux, ce serait dans la première moitié ou vers le milieu du règne de Ramsès II que l'Exode aurait eu lieu. La fixation de la date par le R. P. de Vaux est tout à fait imprécise : l'auteur suggère cette période afin de donner le temps, si l'on peut dire, au groupe de Moïse de s'installer en Canaan et, au successeur de Ramsès II, le pharaon Mineptah qui dut mettre de l'ordre aux frontières à la mort de son père, de mettre au pas les fils d'Israël, comme en atteste une stèle de l'an V du règne de celui-ci.

Deux arguments peuvent être opposés à cette hypothèse :

a) La Bible indique en Exode (2, 23) que le roi d'Egypte mourut pendant le séjour de Moïse en pays de Madiân. Ce roi d'Egypte est décrit dans le livre de l'Exode comme celui qui, par travail forcé, fait bâtir par les Hébreux les villes de Ramsès et de Pitom. C'est Ramsès II. L'Exode ne peut donc avoir eu lieu que sous le successeur de ce dernier. Mais le R. P. de Vaux nous dit douter de la source biblique du verset 23 au chapitre 2 du Livre de l'Exode.

b) Ce qui étonne le plus, c'est que, directeur de l'Ecole biblique de Jérusalem, le R. P. de Vaux ne mentionne même pas, dans son exposé de sa théorie de l'Exode, deux passages essentiels de la Bible qui tous deux attestent que le pharaon mourut dans la poursuite des fuyards, détail qui rend incompatible la survenue de l'Exode à un autre moment qu'à la fin d'un règne.

En effet, il n'est pas douteux, il faut le répéter, que le pharaon y laissa sa vie. Les chapitres 13 et 14 du Livre de l'Exode sont formels sur ce point : « Pharaon fit atteler son char et emmena son armée... » (14, 6). « Le roi d'Egypte se lança à la poursuite des Israélites sortant la main haute » (14, 8)... « Les eaux refluent et recouvrirent les chars et les cavaliers de toute l'armée de Pharaon qui avait pénétré derrière eux dans la mer. Il n'en resta pas un seul » (14, 28-29). De plus ce psaume 136 de David confirme la mort du pharaon, invoquant Yahweh... « qui précipita Pharaon et son armée dans la mer des Roseaux » (136, 15).

Ainsi, du vivant de Moïse, un pharaon est mort lorsque celui-ci était en pays de Madiân, un autre est mort pendant l'Exode. Il n'y a pas un pharaon de Moïse, il y en a deux : celui de l'oppression et celui de la sortie d'Egypte. L'hypothèse unique Ramsès II du R. P. de Vaux n'est pas satisfaisante puisqu'elle n'explique pas tout. Les considérations qui vont suivre vont apporter les arguments supplémentaires à son encontre.

3.RAMSÈS II, PHARAON DE L'OPPRESSION MINEPTAH, PHARAON DE L'EXODE

P. Montet a repris avec beaucoup d'à-propos la tradition initiale, alexandrine¹, mentionnée par Maspero et que l'on retrouve beaucoup plus tard dans la tradition islamique, ainsi que dans la tradition chrétienne classique².

Exposée dans son livre *L'Égypte et la Bible*³, cette théorie est renforcée par des arguments complémentaires, particulièrement par les apports du récit coranique, auquel le célèbre archéologue ne faisait aucune allusion. Avant de les envisager, revenons à la Bible.

Le Livre de l'Exode contient la mention du mot « Ramsès », bien que le nom du pharaon ne soit pas avancé. Ramsès est, dans la Bible, le nom d'une des deux villes citées comme ayant été construites par le travail forcé des Hébreux. On sait aujourd'hui que ces deux villes appartenaient à la région de Tanis-Qantir, dans la partie orientale du delta du Nil, là où Ramsès II fit construire sa capitale du Nord. Certes, il y avait dans cette région d'autres constructions avant Ramsès II, mais il revient à ce dernier d'en avoir fait un site important. Les fouilles entreprises ces dernières décennies en apportent la preuve formelle. A sa construction il fit travailler les Hébreux asservis.

Lire le mot « Ramsès » dans la Bible ne frappe pas l'esprit de nos jours : le mot est devenu commun depuis que Champollion — il y a un siècle et demi de cela — découvrit la clef des hiéroglyphes, précisément en étudiant les caractères essentiels qui l'exprimaient. On est donc actuellement habitué à le lire et à le prononcer en sachant ce qu'il signifie. Mais il faut se représenter que le sens des hiéroglyphes avait été perdu, approximativement au III^e siècle de l'ère chrétienne et que le nom de Ramsès n'avait été guère conservé que dans la Bible et dans quelques livres grecs et latins ayant plus ou moins déformé le nom : c'est ainsi que Tacite, dans ses *Annales*, parle de Rhamsis. La Bible avait, elle, conservé très exactement le nom : elle le cite quatre fois dans le Pentateuque ou Torah (Genèse 47, 11 ; Exode 1, 11 et 12, 37 ; Nombres 33, 3 et 33, 5).

En hébreu, la Bible écrit le mot Ramsès de deux façons : Râ(e)mss ou Râeâmss⁴. Dans l'édition grecque de la Bible appelée la Septante, c'est : Râmessê. La Bible latine (Vulgate) l'écrit Ramesses. Dans l'édition de la Bible clémentine en français (1^{ère} édition, 1621), le mot est écrit de même : Ramesses ; cette édition française avait cours au moment des travaux de Champollion. Dans son *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens* (2^e édition, 1828, p. 276), Champollion parle de l'orthographe

1. Nul doute qu'à l'époque glorieuse des Ptolémées, on possédait à Alexandrie, avant les destructions de la conquête romaine, des documents historiques sur l'Antiquité, qui font cruellement défaut aujourd'hui.

2. Dans les Histoires saintes du début du XX^e siècle, comme dans celle de l'abbé H. Lesetre, destinées à l'enseignement religieux, l'Exode est mentionné comme survenu alors que Mineptah régnait sur l'Égypte.

3. Delachaux et Niestlé, Neuchatel, 1959.

4. La lettre e figurant le *ayin* hébreu.

biblique du mot.

Ainsi la Bible avait merveilleusement conservé le nom de Ramsès dans ses versions en hébreu, en grec et en latin¹.

Les données qui précèdent permettent donc, à elles seules, d'établir que :

- a) l'Exode ne saurait se concevoir avant l'arrivée au pouvoir, en Egypte, d'un Ramsès ;
- b) Moïse est né sous le règne du constructeur des villes de Ramsès et de Pitom, c'est-à-dire sous Ramsès II ;
- c) lorsque Moïse était en pays de Madiân, le pharaon régnant, c'est-à-dire Ramsès II, mourut. La suite de l'histoire de Moïse se situe donc sous le règne de son successeur, c'est-à-dire de Mineptah.

Qui plus est, la Bible apporte un autre élément d'une extrême importance pour situer l'Exode dans la chronologie pharaonique : c'est l'annonce que Moïse avait quatre-vingts ans lorsqu'il entreprit, sur l'ordre de Dieu, d'essayer d'obtenir du pharaon la libération de ses frères : « Moïse était âgé de 80 ans et Aaron de 83 lorsqu'ils parlèrent à Pharaon » (Exode 7, 7). Or la Bible nous apprend par ailleurs (Exode 2, 23) que le pharaon sous le règne duquel Moïse était né mourut lors du séjour de Moïse en pays de Madiân, bien que le récit biblique se poursuive sans mentionner aucun changement de nom de souverain. Ces deux passages de la Bible impliquent que la somme des durées de règne des deux pharaons sous lesquels Moïse vécut en Égypte doit être au minimum de quatre-vingts ans.

Or on sait que Ramsès II régna soixante-sept ans (soit de 1301 à 1235 selon la chronologie de Drioton et Vandier, ou de 1290 à 1224 selon celle de Rowton). Pour Mineptah, son successeur, les égyptologues ne peuvent fournir de durée de règne précise, mais elle est au moins de dix ans puisque la dixième année de son règne est attestée par des documents, comme le souligne le R. P. de Vaux. Manethon lui donne vingt ans de règne. Drioton et Vandier donnent, pour Mineptah, deux possibilités : soit un règne de dix ans de 1234 à 1224, soit à la suite de Rowton, un règne de vingt ans de 1224 à 1204. Les égyptologues ne savent rien de précis sur ce que fut la fin du règne de Mineptah : tout ce que l'on sait, c'est qu'après lui l'Égypte traversa une crise intérieure extrêmement grave durant près d'un quart de siècle.

Bien que les chronologies des règnes soient imprécises, il n'y a pas, durant le Nouvel Empire, d'autres périodes où deux règnes successifs aient pu atteindre ou dépasser quatre-vingts ans, que la période Ramsès II-Mineptah. Les données de la Bible

1. Il est curieux d'ailleurs de constater dans les vieilles Bibles que les commentateurs ne comprenaient rigoureusement rien au sens du mot. Par exemple, dans l'édition française de 1621 de la Bible clémentine, on donne cette interprétation du mot Ramesses, qui constitue un ridicule non-sens : « tonnerre de la vermine ».

concernant l'âge de Moïse lorsqu'il entreprend la libération de ses frères ne peuvent donc être insérées que dans la succession des règnes de Ramsès II et de Mineptah.

Tout permet donc de penser que Moïse naquit au début du règne de Ramsès II, se trouva encore en Madiân quand ce dernier mourut après soixante-sept ans de règne, et fut ensuite auprès de Mineptah, fils et successeur de Ramsès II, l'avocat des Hébreux d'Egypte. Cet épisode put se passer dans la seconde moitié du règne de Mineptah s'il a régné vingt ans, comme cela est tout à fait possible et comme le pense Rowton. Moïse dirigea alors la sortie d'Egypte à la fin du règne de Mineptah en tout état de cause, puisque le pharaon perdit la vie en poursuivant les Hébreux quittant le pays, comme l'indiquent le Coran et la Bible.

Ce schéma s'accorde parfaitement avec ce que les Ecritures rapportent de la petite enfance de Moïse et de son recueil par la famille du pharaon. On sait en effet que Ramsès II avait un âge très avancé au moment de sa mort. On a parlé de quatre-vingt-dix ou cent ans. Dans cette hypothèse, il pouvait avoir de vingt-trois à trente-trois ans au début de son règne qui fut de soixante-sept ans. A cet âge, il pouvait être marié et il n'y a pas de contradiction avec la découverte par un « membre de la maison de Pharaon », selon le Coran, de Moïse nouveau-né au bord du Nil et l'intervention de la femme du pharaon auprès de ce dernier, lui demandant de le garder vivant.

La Bible prétend, elle, que c'est une fille de pharaon qui l'aurait découvert. Ramsès II, étant donné son âge au début de son règne, pouvait parfaitement avoir eu une fille qui eût été capable de découvrir l'enfant abandonné. Récit coranique et récit biblique ne se contredisent donc nullement sur ce point.

L'hypothèse formulée ici est d'une manière absolue en concordance avec le Coran. Elle n'est, par contre, en contradiction qu'avec un seul passage de la Bible, c'est comme on l'a vu le premier verset du chapitre 6 du premier livre des Rois (qui, il faut le souligner, ne fait pas partie de la Torah). Ce passage est très discuté et le R. P. de Vaux rejette la donnée chronologique de ce livre de l'Ancien Testament, situant dans le temps la sortie d'Egypte par rapport à la construction du Temple de Salomon. Le fait qu'il est sujet à caution empêche de lui accorder la valeur d'un argument déterminant à l'encontre de la théorie développée ici.

Le problème de la stèle de l'an V de Mineptah

On a cru pouvoir trouver dans le texte de la fameuse stèle de l'an V de Mineptah une objection à la thèse exposée ici de la sortie d'Egypte constituant le dernier acte du règne de ce pharaon.

Cette stèle a un intérêt extraordinaire puisqu'elle constitue le seul document hiéroglyphique connu où le mot « Israël » est mentionné¹. La stèle, qui date de la première partie du règne de Mineptah, fut découverte à Thèbes dans le temple

1. Le mot est suivi d'un déterminatif qui ne laisse aucun doute sur la désignation par ce vocable d'une collectivité humaine.

funéraire du pharaon. Elle mentionne une série de victoires qu'il remporta sur les voisins de l'Égypte et, en particulier, à la fin du document, une victoire sur « Israël rasé et qui n'a plus de semence... ». On a, de ce fait, soutenu que l'existence du mot Israël impliquait que les Juifs devaient être déjà installés en Canaan en l'an V de Mineptah et que, par conséquent, la sortie d'Égypte des Hébreux avait déjà eu lieu à ce moment.

Cette objection ne paraît pas recevable car elle implique qu'il n'y aurait pas eu de Juifs en Canaan tant que les Hébreux étaient en Égypte, ce qui est insoutenable. Pourtant partisan de la thèse Ramsès II, le R. P. de Vaux écrit dans son livre *Histoire ancienne d'Israël*, à propos de l'installation en Canaan : « Pour le Sud, la date de l'installation dans la région de Cadès de groupes apparentés aux Israélites est indéterminée et est antérieure à l'Exode. » Il envisage donc la vraisemblance de l'installation de certains groupes sortis d'Égypte à un autre moment que celui de la sortie du groupe de Moïse. Les 'Apiru ou Habiru que certains identifient avec les Israélites étaient déjà en Syrie-Palestine bien avant Ramsès II, donc bien avant l'Exode :

Aménophis II, on le sait par un document, n'en ramena-t-il pas prisonniers un groupe de 3 600 qu'il employa comme travailleurs forcés en Égypte ? On en situe encore en Canaan sous Séthi 1^{er}, où ils fomentent des troubles dans la région de Beth-Shean : P. Montet le rappelle dans son livre *L'Égypte et la Bible*. Il serait donc tout à fait plausible que Mineptah eût à sévir contre ces éléments sur ses frontières pendant qu'à l'intérieur du pays se trouvaient toujours ceux qui, plus tard, se grouperont autour de Moïse pour fuir le pays. L'existence de la stèle de l'an V de Mineptah ne va donc nullement à l'encontre de l'hypothèse faite ici. D'ailleurs l'apparition dans l'histoire du peuple juif du mot « Israël » n'est nullement liée à l'installation en Canaan du groupe de Moïse. L'origine du mot est la suivante.

Selon la Genèse (32, 29), Israël est le second nom que reçoit Jacob, fils d'Isaac et petit-fils d'Abraham. Son sens, d'après les commentateurs de la Traduction œcuménique de la Bible — Ancien Testament (1975), est probablement « que Dieu se montre fort ». Après avoir été appliqué à un homme, rien de surprenant à ce qu'il qualifie par la suite, en mémoire d'un grand ancêtre, une collectivité.

Le nom d'Israël est donc apparu bien antérieurement à Moïse, c'est-à-dire plusieurs centaines d'années avant lui. Le voir cité dans une stèle datant du règne du pharaon Mineptah ne saurait étonner. Cette citation, ne constitue en aucune manière un argument en faveur d'une datation de l'Exode de Moïse avant l'an V du pharaon Mineptah.

En effet, en mentionnant une collectivité qu'elle appelle « Israël », la stèle de Mineptah ne peut pas faire allusion à une collectivité politiquement établie, puisque l'inscription date de la fin du XIII^e siècle avant J.-C., et que le royaume d'Israël ne sera formé qu'au X^e siècle avant J.-C. Elle évoque nécessairement un ensemble humain plus modeste¹.

1. Comme le fait remarquer le R.P. B. Couroyer, professeur à l'École biblique de Jérusalem, dans ses commentaires de la traduction du Livre de l'Exode (Ed. du Cerf, 1968, p. 12), « le nom d'Israël y est accompagné du déterminatif " peuple " au lieu du déterminatif " pays " comme les autres noms propres de la stèle. »

On sait de nos jours qu'une longue période de formation de huit ou neuf siècles a précédé l'entrée d'Israël dans l'histoire. Cette période a été marquée par l'installation de nombreux groupes semi-nomades dans toute la région, en particulier les Amorites et les Araméens, et par l'apparition au sein de leurs communautés de Patriarches au nombre desquels se sont trouvés Abraham, Isaac et Jacob-Israël. Le second nom du dernier Patriarche a servi à désigner le groupe initial, noyau d'une future entité politique qui apparaîtra bien après le règne de Mineptah, puisque le royaume d'Israël durera de 931-930 à 721 avant J.-C.

4. L'ÉVOCATION PAR LES ÉCRITURES SAINTES DE LA MORT DU PHARAON LORS DE L'EXODE

La mort du pharaon lors de l'Exode constitue un point très important des récits coraniques et bibliques. Elle ressort des textes avec la plus grande évidence. Pour ce qui concerne la Bible, elle est évoquée non seulement dans le Pentateuque ou Torah, mais encore dans les Psaumes de David : les références ont été données plus haut.

Il est extrêmement singulier que les auteurs chrétiens la passent sous silence. C'est ainsi que le R. P. de Vaux soutient la thèse selon laquelle la sortie d'Egypte aurait eu lieu dans la première partie ou au milieu du règne de Ramsès II, sans tenir le moindre compte de ce que le pharaon pérît dans l'action, ce qui, dans toutes les hypothèses, ne permet de situer l'événement qu'à la fin du règne. Dans son *Histoire ancienne d'Israël*, le directeur de l'Ecole biblique de Jérusalem ne paraît se soucier en aucune sorte de la contradiction entre la thèse qu'il défend et les données des deux livres de la Bible.

P. Montet dans son livre, *L'Egypte et la Bible*, situe l'Exode sous le règne de Mineptah, mais ne dit mot de la mort du pharaon qui prit la tête des poursuivants des fuyards.

Cette étonnante attitude contraste avec celle des Juifs : le Psaume de David n° 136 qui, dans son verset 15, rend grâces à Dieu qui « précipita Pharaon et son armée dans la mer des Roseaux » est souvent récité dans leur liturgie. Ils connaissent la concordance entre ce verset et la phrase de l'Exode (14, 28-29) : « Les eaux reflurent et recouvrirent les chars et les cavaliers de toute l'armée de Pharaon qui avait pénétré derrière eux dans la mer : il n'en resta pas un seul. » Pour eux, il n'y a pas le moindre doute que le pharaon fût exterminé avec ses troupes. Ces mêmes textes existent bien dans les Bibles chrétiennes.

Les commentateurs chrétiens écartent de façon délibérée et contre toute évidence la mort du pharaon. Mais, de plus, certains évoquent la mention qui en est faite dans le Coran en incitant leurs lecteurs à faire de singuliers rapprochements. C'est ainsi qu'on peut lire, dans la traduction de la Bible sous la direction de l'Ecole biblique de Jérusalem¹, le commentaire suivant du R. P. Couroyer, professeur à ladite Ecole, concernant la mort du pharaon :

« Le Coran (X, 90-92) y fait allusion et, selon des traditions populaires, le pharaon

1. L'Exode, 1968, p. 73.

englouti avec son armée (ce que le texte sacré¹ ne dit pas) est logé au fond de la mer et Règne sur les hommes marins : les phoques »

Le lecteur non informé du contenu du Coran établit, cela va de soi, une relation entre une affirmation coranique contraire – pour le commentateur – au texte biblique, et la légende ridicule émanant soi-disant de traditions populaires, mentionnées dans le commentaire après la référence au Coran.

La réalité de l'énoncé coranique à ce sujet n'a rien à voir avec ce que suggère cet auteur : les versets 90 à 92 de la sourate 10 du Coran apprennent en fait que les fils d'Israël passèrent la mer tandis que le pharaon et ses troupes les poursuivirent et que c'est alors que, sur le point d'être englouti, le pharaon s'écria : « Je crois que nul Dieu n'existe si ce n'est Celui en qui ont cru les fils d'Israël. Je suis parmi ceux qui lui sont soumis. » Dieu lui répondit : « Quoi ? Maintenant (tu crois) ! Alors qu'auparavant, tu as désobéi et que tu fus au nombre des semeurs de scandale ! Eh bien, Nous allons te sauver aujourd'hui quant à ton corps, afin que tu sois un signe pour ceux qui viendront après toi. En vérité, nombreux sont parmi les hommes ceux qui, de Nos signes, sont insoucieux. »

C'est tout ce que contient cette sourate à propos de la mort du pharaon. Ici, pas plus qu'ailleurs dans le Coran, il n'est question des fantasmagories relevées par le commentateur biblique. Le texte coranique annonce simplement de façon très claire que le corps du pharaon sera sauvé : telle est la donnée capitale.

A l'époque où le Coran fut communiqué aux hommes par le prophète, les corps de tous les pharaons que les hommes ont, à l'époque moderne, à tort ou à raison, soupçonnés d'avoir été intéressés par l'Exode, se trouvaient dans des tombes de la Nécropole de Thèbes, de l'autre côté du Nil par rapport à Louxor. Or à cette époque, on ignorait tout de ce fait et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'on les y découvrit. Comme le dit le Coran, le corps du pharaon de l'Exode fut bien sauvé : quel que soit ce pharaon, il est de nos jours dans la Salle des Momies royales du musée égyptien du Caire, accessible à la vue des visiteurs. La réalité est donc bien différente de la légende risible faussement rattachée au Coran par le R.P.Couroyer.

5. LA MOMIE DU PHARAON MINEPTAH

Le corps momifié de Mineptah, fils de Ramsès II, dont tout permet de penser qu'il est le pharaon de l'Exode, fut découvert en 1898 par Loret à Thèbes, dans la vallée des Rois. Il fut de là transporté au Caire. Elliot Smith lui enleva ses bandelettes le 8 juillet 1907. Il donne dans son livre *The royal Mummies* (1912) le protocole de cette opération et de l'examen du corps. L'état de conservation de la momie était à l'époque satisfaisant, en dépit de dégradations en plusieurs points. Depuis cette date, la momie est exposée aux visiteurs, au Musée du Caire, tête et cou découverts, le reste du corps dissimulé sous une pièce de tissu, tant et si bien que, jusqu'à ces derniers mois, le

1. Nul doute que, pour l'auteur du commentaire, il s'agit ici de la Bible.

musée ne possédait de photographies générales du corps de la momie que celles prises par E. Smith en 1912.

En juin 1975, les hautes autorités égyptiennes voulurent bien me permettre d'examiner les parties du corps du pharaon jusqu'alors recouvertes et d'en prendre des photographies. Lorsqu'on compara l'état actuel à celui de la momie il y a plus de soixante ans, il apparut à l'évidence que des dégradations de la momie s'étaient produites et que des fragments avaient disparu. Les tissus momifiés avaient grandement souffert, à la fois de la main des hommes pour certaines parties et de l'usure du temps — si l'on peut dire — pour certaines autres.

Cette dégradation naturelle est parfaitement expliquée par la modification des conditions de conservation depuis que les hommes découvrirent la momie à la fin du XIX^e siècle, dans la tombe de la nécropole de Thèbes où elle reposait depuis plus de trois mille ans. A présent exposée sous une simple protection de verre qui ne l'exclut pas hermétiquement de l'extérieur et n'empêche pas la pollution par des micro-organismes, soumise à des écarts de température et non protégée de l'atteinte d'une humidité saisonnière, la momie est loin de se trouver dans les conditions qui lui ont permis de traverser approximativement trois millénaires à l'abri de toutes ces causes de détérioration. Elle a perdu la protection de ses bandelettes et l'avantage du séjour en milieu clos dans un tombeau où la température était plus constante et l'air moins humide qu'il ne l'est au Caire en certaines périodes de l'année. Certes, elle eut à subir, dans la nécropole même, selon toute vraisemblance très anciennement, la visite de pilliers de tombes ou de rongeurs qui ont causé certains dommages, mais les conditions étaient néanmoins — semble-t-il — plus favorables qu'aujourd'hui pour résister à l'épreuve du temps.

Au cours de cet examen de la momie en juin 1975, des investigations particulières furent entreprises sur mon initiative. Une excellente étude radiographique fut effectuée par les docteurs El Meligy et Ramsiys tandis que le docteur Mustapha Manialawiy pratiquait, par une perte de substance au niveau de la paroi du thorax, l'examen de l'intérieur de la cage thoracique et de l'abdomen, réalisant la première endoscopie appliquée à une momie. On put ainsi voir et photographier certains détails très importants de l'intérieur du corps. Avec l'examen au microscope de certains petits fragments tombés spontanément du corps de la momie, examen qui sera effectué à Paris par le professeur Mignot et le docteur Durigon, sera complétée une étude générale médico-légale effectuée avec le professeur Ceccaldi. Les conclusions ne peuvent — à mon grand regret — en être arrêtées au moment où s'achève la rédaction de cet ouvrage.

Ce qui peut d'ores et déjà être retiré de cette étude est la constatation de lésions osseuses multiples avec des pertes de substance importantes — dont partie aurait pu être mortelle — sans qu'il soit encore possible d'affirmer si certaines se sont produites avant ou après la mort du pharaon. Celui-ci dut le plus vraisemblablement mourir ou de noyade, d'après les récits des Ecritures, ou de traumatismes très violents ayant précédé son engloutissement dans la mer, ou les deux simultanément.

L'association de toutes ces lésions aux détériorations dont les causes ont été évoquées rend problématique pour l'avenir la bonne conservation du corps momifié du pharaon si des mesures de sauvegarde et de restauration ne sont pas prises dans un très proche avenir. Ces mesures devraient éviter que le seul témoin matériel restant encore de nos jours de la mort du pharaon de l'Exode et du sauvetage voulu par Dieu de son corps ne disparaisse à plus ou moins longue échéance.

Il est toujours souhaitable que l'homme s'applique à préserver des témoins de son histoire, mais il s'agit ici de quelque chose de plus c'est la matérialisation dans un corps momifié de celui qui connut Moïse, résista à ses supplices, le poursuivit dans sa fuite et y laissa sa vie, sa dépouille étant, par la volonté de Dieu, sauvée de l'anéantissement et devenant un signe pour les hommes, comme il est écrit dans le Coran¹.

Quelle illustration magnifique des versets coraniques concernant le corps du pharaon est offerte, en la Salle des Momies royales du musée égyptien du Caire, à qui recherche dans les données des découvertes modernes, des preuves de la véracité des Ecritures saintes !

Vente interdite

1. La Momie de Ramsès II, autre témoin de l'histoire de Moïse, a été l'objet d'une étude comparable à celle de la Momie de Mineptah ; il a été recommandé pour elle les mêmes mesures de sauvetage. J'ai communiqué les résultats de ces études médicales entreprises au Caire en 1975 à plusieurs Sociétés Savantes françaises, dont l'Académie nationale de Médecine, pendant la première partie de l'année 1976. La connaissance de ces résultats a conduit les autorités égyptiennes à confier la Momie de Ramsès II à la France. C'est ainsi qu'elle arriva à Paris le 26 septembre 1976 pour y subir un traitement.

CORAN, HADITHS ET SCIENCE MODERNE

Le Coran ne constitue pas l'unique source de la doctrine et de la législation de l'Islam. En effet, durant la vie même de Mohamed et après sa mort, un complément législatif a été recherché dans l'étude des actes et des discours du Prophète.

Ces informations relevaient de la tradition orale. Ceux qui prirent l'initiative de les rassembler dans des textes se sont livrés à des enquêtes toujours délicates lorsqu'il s'agit d'écrire après les événements une narration de ceux-ci. Mais le souci de l'exactitude qu'ils pouvaient avoir dans leur tâche ardue de collection des informations est illustré par le fait que, pour chaque épisode de la vie du Prophète et pour chacun de ses propos, sont mentionnés dans les recueils les plus sérieux les noms de ceux qui ont rapporté le récit, en remontant jusqu'à celui qui, au sein de la famille ou parmi les compagnons de Mohamed, recueillit le premier l'information.

Une multitude de recueils d'actes et de discours du Prophète vit ainsi le jour sous le nom de Hadiths. Le sens exact en est « propos » mais l'usage veut ici que le terme englobe également le récit des actes,

Les premiers recueils furent publiés dans les décennies qui suivirent la mort de Mohamed. Ceux qui virent le jour dans le premier siècle après lui sont relativement restreints du point de vue de l'étendue des faits rapportés. Il fallut attendre un peu plus de deux siècles après la mort du Prophète pour qu'apparaissent les recueils les plus imposants. Précisons par conséquent que ce ne sont pas les ouvrages les plus proches du temps de Mohamed qui paraissent donner les informations les plus complètes. Ce sont les recueils d'Al-Bukhari et de Muslim, datant de plus de deux cents ans après Mohamed qui donnent la documentation la plus vaste et la plus véridique, l'ouvrage du premier auteur cité étant généralement regardé comme le plus authentique après le Coran. Houdas et Marçais en ont donné entre 1903 et 1914 une traduction française sous le titre : *Les Traditions islamiques*. Ces toutes dernières années, une publication en a été faite en arabe avec traduction anglaise par le docteur Muhammad Muhsin Khan, de l'université islamique de Médine. Les hadiths sont donc accessibles à qui ne connaît pas la langue arabe. Mais il faut être extrêmement circonspect sur la valeur de certaines traductions effectuées par des Occidentaux, la traduction française y comprise, car on peut y déceler certaines inexactitudes et contre-vérités qui sont plus des interprétations que des traductions véritables ; parfois elles altèrent considérablement le sens réel du hadith au point de lui faire dire ce qu'il ne signifiait pas.

Du point de vue de leur origine, on peut légitimement comparer les recueils de hadiths aux Evangiles. Les uns et les autres ont pour caractère commun d'avoir été rédigés par des auteurs qui n'ont pas été les témoins oculaires des faits qu'ils rapportent et d'avoir vu le jour un certain temps après les événements qu'ils relatent. Comme les Evangiles, les recueils de hadiths n'ont pas tous été acceptés comme authentiques. Un petit nombre seulement fait la quasi-unanimité des spécialistes de la tradition musulmane et, dans un même recueil, on peut trouver, à côté de hadiths présumés authentiques, des hadiths douteux ou des hadiths à rejeter formellement.

A la différence des évangiles canoniques qui n'ont pas été contestés, les recueils de hadiths, même ceux considérés comme particulièrement dignes d'être regardés comme authentiques, ont fait l'objet et cela très tôt dans l'histoire de l'Islam — d'une critique approfondie de la part des maîtres de la pensée islamique, alors que le livre de base, le Coran, restait le livre de référence qui, lui, ne pouvait pas être discuté.

Il m'a paru intéressant de rechercher dans cette littérature des hadiths comment, en dehors de la Révélation écrite, Mohamed serait supposé avoir parlé de sujets sur lesquels les progrès scientifiques apportèrent des lumières dans les siècles qui suivirent. Je me suis strictement limité, dans cette recherche, aux textes des hadiths que l'on considère généralement comme les plus authentiques, en l'espèce ceux d'Al Bukhariy, ayant toujours en mémoire la notion que, rédigés par des hommes selon les données de la tradition orale, ils pouvaient rapporter plus ou moins exactement certains faits, par suite des erreurs de ceux qui transpirent individuellement le récit. Ceux-ci se séparent d'autres hadiths dont la transmission est l'œuvre d'un très grand nombre et l'authenticité formelle¹.

J'ai rapproché les constatations faites au cours de l'examen des hadiths de celles précédemment exposées concernant le Coran et la science moderne. Le résultat de cette comparaison est très éloquent. La différence est, en effet, frappante entre l'exactitude des données coraniques confrontées à celles de la science moderne et le caractère éminemment critiquable de certaines affirmations des hadiths sur des sujets qui relèvent essentiellement du domaine scientifique, les seuls qui sont l'objet de cette étude.

Les hadiths qui ont pour sujet l'interprétation de certains versets coraniques donnent parfois des commentaires qu'on ne peut guère accepter de nos jours.

D'un verset (sourate 36, verset 38) qui mentionne que le soleil se dirige « vers un lieu fixe qui lui est propre » et dont on a vu plus haut la signification, un hadith donne cette interprétation : au coucher du soleil, l'astre vient se prosterner sous le trône de Dieu ; il demande la permission de reprendre sa course, se prosterne à nouveau ; finalement, il retourne là d'où il était venu et se lève de nouveau à l'est. Le texte original (Livre du Début de la Création, titre 54, chapitre 4, n° 421) est obscur et difficilement traduisible. Quoi qu'il en soit, ce passage contient une allégorie qui implique la notion d'une course du soleil par rapport à la terre : la science a montré la réalité du contraire. Ce hadith apparaît d'une authenticité plus que douteuse (*Zanniyy*).

Un autre passage de ce même livre (livre du Début de la Création, titre 54, chapitre 6, n° 430) évalue tout à fait bizarrement dans le temps les phases initiales du développement de l'embryon : une phase de quarante jours de réunion des éléments constitutifs de l'être humain, une phase de même durée où l'embryon est représenté par quelque chose qui s'accroche, une troisième de même durée où l'embryon est représenté par de la chair mâchée. Puis, après intervention des anges pour définir ce que sera l'avenir de cet être, une âme est insufflée. La description du développement embryonnaire n'est pas conforme aux données modernes.

1. Des spécialistes musulmans ont qualifié les premiers de *Zanniyy* et les seconds de *QaTeiy*.

Alors que le Coran — mis à part une seule remarque (sourate 16, verset 69) sur la possibilité de trouver dans le miel un agent thérapeutique (sans d'ailleurs aucune espèce d'indication) — ne donne sur l'art de guérir rigoureusement aucune directive pratique, les hadiths réservent une grande place à de tels sujets. Il existe toute une partie du recueil d'Al Bukhariy (titre 76) consacrée à la médecine. Il occupe, dans la traduction de Houdas et Marçais, les pages 62 à 91 du volume 4 et, dans le livre du docteur Muhammad Muhsin Khan, avec la traduction anglaise, les pages 395 à 452 du volume 7. Ces pages contiennent à n'en pas douter certains hadiths non authentiques (*Zanniyy*), mais l'ensemble a un intérêt car il fournit un aperçu sur les opinions que l'on pouvait avoir à l'époque sur des sujets médicaux divers. On pourrait y adjoindre quelques hadiths ayant un aspect médical, insérés en d'autres parties du recueil d'Al Bukhariy.

C'est ainsi qu'on y découvre des considérations sur les maléfices, le mauvais œil, l'ensorcellement et la possibilité d'exorciser, bien qu'une certaine restriction soit prononcée contre l'usage rémunéré du Coran à cet effet. Un hadith souligne que certaines dattes peuvent protéger contre les effets de la magie. Cette dernière peut être utilisée contre les piqûres venimeuses.

On ne doit pas s'étonner, par contre, de constater qu'à une époque où les possibilités de la technique et de la pharmacopée étaient réduites, on ait recommandé de recourir à des pratiques simples ou à des médications naturelles telles que la saignée, les ventouses scarifiées, les pointes de feu, le rasage contre les poux, l'utilisation du lait de chamelle, de certaines graines comme la nigelle, de certaines plantes comme le costus indien, celui de la cendre de nattes (pour ses vertus hémostatiques) : il fallait bien, dans des circonstances critiques, utiliser tous les moyens dont on pouvait disposer et qui pouvaient être réellement efficaces. Mais il ne semble pas — *a priori* — excellent de recommander de boire l'urine des chameaux.

On souscrit difficilement de nos jours à certaines explications données sur quelques sujets concernant la pathologie. Relevons parmi celles-ci :

— l'origine de la fièvre : quatre témoignages authentifient l'affirmation selon laquelle « la fièvre provient du brasier de l'Enfer » (Livre de la Médecine, chapitre 28) ;

— l'existence d'un remède à toute maladie : « Dieu n'a pas fait descendre une maladie sans avoir en même temps fait descendre un remède » (Livre de la Médecine, chapitre 1). L'illustration de cette conception est donnée par le hadith de la mouche (Livre de la Médecine, chapitre 58 et Livre du Début de la Création, titre 54, chapitres 15 et 16) : « Si une mouche est tombée dans un récipient, il faut l'y plonger tout entière, car une de ses ailes contient un poison et l'autre son antidote ; (la mouche) apporte d'abord le poison et ensuite le remède » ;

— l'avortement déclenché par la vue de certain serpent (qui rend aussi aveugle) : mention en est faite dans le Livre du Début de la Création, chapitres 13 et 14 ;

— les pertes de sang en dehors des règles. Le Livre des Menstrues, titre 6, contient deux hadiths sur l'origine des pertes de sang en dehors des règles (chapitres 21 et 28). Ils concernent deux femmes : dans la relation d'un cas, sans aucun détail, sur les symptômes, il est affirmé que la perte de sang vient d'un vaisseau sanguin (*eirq*) ; dans l'autre cas, il s'agissait d'une femme présentant des pertes de sang en dehors des règles depuis sept ans : ici encore la même origine vasculaire est affirmée. On pourrait bien faire des hypothèses sur la cause réelle des troubles, mais l'on imagine mal sur quel argument on pouvait à l'époque appuyer un tel diagnostic ; toutefois, celui-ci aurait pu être cependant exact ;

— L'absence de contagiosité des maladies. Le recueil des hadiths d'Al Bukhariy la mentionne en plusieurs endroits (chapitres 19, 25, 30, 31, 53 et 54 du Livre de la Médecine, titre 76), à propos de cas particuliers tels que la lèpre, la peste, le choléra, la gale du chameau, ou encore d'un point de vue général. Mais ces considérations côtoient des affirmations contradictoires des premières : en effet, il est aussi recommandé de ne pas aller là où il y a la peste et de fuir les lépreux.

Par conséquent, on peut conclure à l'existence de certains hadiths scientifiquement inadmissibles, mais le doute planant sur leur authenticité, l'intérêt de leur mention réside seulement dans la comparaison qu'ils suscitent avec les énoncés scientifiques du Coran qui, eux, ne contiennent aucune affirmation inexacte. Cette constatation paraît avoir une importance considérable.

Il faut, en effet, se souvenir qu'à la mort du Prophète, les enseignements reçus de lui se divisaient en deux groupes :

— d'une part, un nombre important de fidèles connaissaient par cœur le Coran qu'ils avaient, comme le Prophète, récité maintes et maintes fois ; par ailleurs, il existait déjà des transcriptions du texte coranique effectuées du vivant du Prophète, et ce, même avant l'Hégire¹ ;

— d'autre part, les membres les plus proches de son entourage et les fidèles qui avaient été les témoins de ses actes et de ses discours conservaient dans leur souvenir et s'appuyaient sur eux, en plus du Coran, pour définir une doctrine et une législation naissantes.

Dans les années qui vont suivre la mort du Prophète, des textes vont être élaborés, relatant les deux groupes d'enseignements qu'il avait laissés. Les premiers recueils de hadiths virent le jour une quarantaine d'années après l'Hégire, mais on avait effectué auparavant une première collection des textes coraniques sous les califes Abu Bakr et surtout Othman, ce dernier publiant un texte définitif durant son califat, c'est-à-dire entre la douzième et la vingt-quatrième année qui suivirent la mort de Mohamed.

1. L'Hégire se situe en 622, soit dix ans avant la mort de Mohamed.

Ce qu'il est capital de souligner est la dissemblance entre ces deux catégories de textes, à la fois du point de vue littéraire et du point de vue du contenu. En effet, toute comparaison serait impossible entre le style du Coran et celui des hadiths. De plus, si l'on compare le contenu des deux textes en les confrontant avec les données de la science moderne, on est frappé par les oppositions, dont j'espère avoir réussi à montrer l'existence, entre :

— d'une part, des affirmations en apparence souvent banales du Coran mais qui, examinées à la lumière des connaissances modernes, recèlent des données que la science objectivera plus tard ;

— d'autre part, certains énoncés des hadiths qui paraissent tout à fait conformes à l'esprit de leur temps mais qui contiennent des affirmations jugées aujourd'hui scientifiquement inacceptables. Ces affirmations se sont glissées dans un ensemble d'énoncés de la doctrine et de la législation de l'Islam dont on s'accorde à reconnaître l'authenticité et qu'on ne saurait discuter.

Il faut savoir, enfin, que l'attitude même du Prophète Mohamed fut bien différente vis-à-vis du Coran et vis-à-vis de ces propos personnels. Le Coran, qui constituait sa prédication, était proclamé par lui Révélation divine. Le Prophète en classa les parties durant une période d'à peu près vingt ans avec le plus grand soin, comme on l'a vu. Le Coran représentait ce qui devait être écrit de son vivant même et appris par cœur pour faire partie de la liturgie des prières. Pour les hadiths, qui sont présentés comme fournissant en principe la relation de ses réflexions personnelles et de ses actes, il laissa le soin aux autres de s'en inspirer pour leur conduite et de les publier comme ils l'entendraient. Il ne donna aucune directive à ce sujet.

Etant donné qu'un nombre seulement restreint de ces hadiths peut être considéré comme exprimant avec certitude la pensée du Prophète, les autres expriment ce que pouvaient croire les hommes de son temps, en particulier sur les sujets scientifiques évoqués ici. En les comparant au texte coranique, on mesure tout ce qui sépare ce dernier de ces hadiths inauthentiques ou douteux. Cette comparaison met en lumière, si tant est qu'il le faudrait, la différence frappante entre les écrits de ce temps, truffés d'énoncés erronés d'ordre scientifique, et le Coran, Livre de la Révélation écrite, exempt de toute inexactitude de cet ordre¹.

1. La vérité des Hadiths d'un point de vue religieux n'est nullement en cause. Mais, lorsque ceux-ci traitent de questions profanes, il n'y a pas de différence à établir entre le Prophète et les autres humains. Un Hadith rapporte la déclaration suivante du Prophète Mohamed : « Quand je vous adresse quelques commandements en rapport avec la Religion, obéissez, et si je vous prescris quelque chose qui relève de mon opinion personnelle, souvenez-vous que je suis un être humain. » Al Saraksî dans ses «Principes » (*Al Usul*) a transmis cette prise de position en ces termes : « Lorsque je vous fais part de quelque chose relative à votre Religion, agissez en conformité avec ma déclaration et, lorsqu'il s'agit de choses concernant ce bas-monde, alors vous êtes de meilleurs connaisseurs de vos propres affaires terrestres ! »

CONCLUSIONS GENERALES

Au terme de cette étude, il apparaît avec évidence que l'opinion dominante entretenue dans nos pays sur les textes des Ecritures saintes que nous possédons aujourd'hui ne répond guère à la réalité. On a vu dans quelles conditions, à quelles époques et de quelle manière les éléments qui ont constitué l'Ancien Testament, les Evangiles et le Coran ont été recueillis et transcrits ; les circonstances qui ont présidé à la naissance des Ecritures des trois Révélations ayant énormément différé pour chacune d'entre elles, des conséquences extrêmement importantes en ont résulté pour ce qui concerne l'authenticité des textes et certains aspects de leur contenu.

L'Ancien Testament représente une somme d'œuvres littéraires produites au cours de neuf siècles environ. Il forme une mosaïque extrêmement disparate dont les éléments ont été, au cours des âges, modifiés par les hommes, des pièces étant venues s'ajouter à celles existant déjà, de sorte que, de nos jours, identifier les provenances est parfois très difficile.

Les Evangiles ont eu pour but de faire connaître aux hommes, par la narration des actes et des discours de Jésus, l'enseignement qu'il voulait leur laisser lors de l'accomplissement de sa mission terrestre. Le malheur est qu'ils n'ont pas pour auteurs les témoins oculaires des faits qu'ils rapportent. Ils sont simplement l'expression par leurs porte-parole de ce que les communautés judéo-chrétiennes diverses conservaient d'informations sur la vie publique de Jésus, sous forme de traditions orales ou d'écrits aujourd'hui disparus qui ont été intermédiaires entre la tradition orale et les textes définitifs.

C'est sous ce jour qu'on doit regarder actuellement les Ecritures judéo-chrétiennes, et – si l'on veut être objectif – il faut abandonner les conceptions exégétiques classiques.

La multiplicité des sources a pour résultante inévitable les contradictions et les oppositions dont on a donné de très nombreux exemples. Les auteurs des Evangiles ayant eu, à propos de Jésus, les mêmes tendances à magnifier certains faits que les auteurs de la littérature épique du Moyen Age français avec chansons de geste, il s'ensuit que les événements sont présentés avec un relief particulier à chacun des narrateurs et l'authenticité des faits rapportés s'avère dans bien des cas extrêmement douteuse. Dans ces conditions, les quelques énoncés des écritures judéo-chrétiennes, qui peuvent avoir un rapport avec les connaissances modernes doivent toujours être examinés avec la réserve qu'impose l'aspect discutable de leur authenticité.

Contradictions, invraisemblances, oppositions avec les données de la science moderne s'expliquent parfaitement en fonction de tout ce qui précède. Mais l'étonnement des chrétiens est grand lorsqu'ils s'en rendent compte, tant a été profond et continu l'effort entrepris jusqu'alors par beaucoup de commentateurs officiels pour camoufler sous d'habiles acrobaties dialectiques noyées dans un lyrisme apologétique ce qui ressort à l'évidence des études modernes. On a donné à propos notamment des généalogies de Jésus, des Evangiles de Mathieu et de Luc, contradictoires et scientifiquement inacceptables, des exemples tout à fait évocateurs de cet état d'esprit. L'Evangile de

Jean a particulièrement retenu l'attention pour ses divergences très importantes avec les trois autres Evangiles et spécialement au sujet de la lacune en général méconnue concernant l'institution de l'Eucharistie.

La Révélation coranique a une histoire fondamentalement différente de celle des deux premières. S'étageant sur environ vingt ans, elle est, sitôt communiquée au Prophète par l'Archange Gabriel, apprise par cœur par les fidèles et, en même temps, fixée par écrit du vivant même de Mohamed. Les dernières recensions du Coran qui seront opérées de douze à vingt-quatre ans après la mort du Prophète, sous le califat de Uthman, bénéficieront du contrôle exercé par ceux qui savaient déjà le texte par cœur, l'ayant appris du temps même de la Révélation et récité constamment par la suite. Et l'on sait que le texte a été, depuis lors, conservé de façon rigoureuse. Le Coran ne pose pas de problème d'authenticité.

Prenant la suite des deux Révélations qui l'avaient précédée, la Révélation coranique est non seulement exempte des contradictions dans les récits qui sont la marque des rédactions humaines diverses des Evangiles, mais elle offre encore à qui entreprend son examen en toute objectivité à la lumière de la science, le caractère qui lui est propre d'une concordance parfaite avec les données scientifiques modernes. Qui plus est, on y découvre comme on l'a démontré, des énoncés d'ordre scientifique dont il est inconcevable qu'un homme de l'époque de Mohamed ait pu être l'auteur. Ainsi les connaissances scientifiques modernes permettent de comprendre certains versets coraniques jusqu'à présent ininterprétables.

La comparaison de plusieurs récits de la Bible avec les récits des mêmes sujets du Coran rend compte de l'existence des différences fondamentales entre les affirmations bibliques scientifiquement inacceptables et des énoncés coraniques en parfaite concordance avec les données modernes : on l'a vu pour la Création et le Déluge par exemple. Tandis que, pour l'histoire de l'Exode de Moïse, on trouvait dans le texte coranique un complément précieux, du récit biblique, l'ensemble s'harmonisant très heureusement avec les données de l'archéologie pour situer dans le temps l'époque de Moïse, les différences très importantes entre le Coran et la Bible pour d'autres sujets s'inscrivaient à l'encontre de tout ce que l'on a pu soutenir – sans la moindre des preuves – sur une prétendue copie de la Bible par Mohamed pour élaborer le texte du Coran.

Enfin, l'examen comparatif, d'une part d'affirmations intéressant la science, retrouvées dans les recueils de Hadiths, propos prêtés à Mohamed, mais le plus souvent d'authenticité douteuse – reflétant néanmoins les croyances de l'époque -, et d'autre part des données coraniques du même ordre, met en évidence une dissemblance qui permet d'écarter une communauté d'origine.

On ne peut pas concevoir que beaucoup d'énoncés coraniques qui ont un aspect scientifique aient été l'œuvre d'un homme en raison de l'état des connaissances à l'époque de Mohamed. Aussi est-il parfaitement légitime non seulement de considérer le Coran comme l'expression d'une Révélation, mais encore de donner à la Révélation coranique une place tout à fait à part en raison de la garantie d'authenticité qu'elle

offre et de la présence d'énoncés scientifiques qui, examinés à notre époque, apparaissent comme un défi à l'explication humaine.

Transcription de l'arabe en caractères latins utilisés dans cet ouvrage

ء	'	ض	D
ا	a	ظ	T
ب	b	ظ	Z
ت	t	ع	e
ث	th	غ	î
ج	j	ف	f
ح	H	ق	q
خ	kh	ك	k
د	d	ل	l
ذ	dh	م	m
ر	r	ن	n
ز	z	ه	h
س	s	و	w
ش	ch	ي	Y
ص	S	ى	y

TABLE

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	4
ANCIEN TESTAMENT	11
I. Aperçu général	11
Origine de la Bible	12
II. Les livres de l'Ancien Testament	14
La Torah ou Pentateuque	17
Les livres historiques	21
Les livres prophétiques	22
Les livres poétiques et de sagesse	23
III. L'ancien Testament et la science moderne. Constatations	25
La création du monde	26
Date de la création du monde et date de l'apparition de l'homme sur la terre	31
Le Déluge	33
IV. Position des auteurs chrétiens devant les erreurs scientifiques des textes bibliques. Leur examen critique	35
V. Conclusions	40
LES EVANGILES	41
I. Introduction	41
II. Rappel historique. Le judéo-christianisme et Saint Paul	44
III. Les quatre évangiles. Leurs sources. Leur histoire	47
Evangile selon Matthieu	50
Evangile de Marc	53
Evangile de Luc	56
Evangile de Jean	58
Les sources des Evangiles	60
Histoire des textes	64
IV. Les évangiles et la science moderne. Les généalogies de Jésus	67
Les généalogies de Jésus	68
Examen critique des textes	73
Commentaires d'exégètes modernes	75
V. Contradictions et invraisemblances des récits	77
Les récits de la Passion	77

L'absence dans l'Évangile de Jean du récit de l'institution de l'Eucharistie	77
Apparitions de Jésus ressuscité	79
L'Ascension de Jésus	81
Les derniers entretiens de Jésus. Le Paraclet de l'Évangile de Jean	82
VI. Conclusions	86
LE CORAN ET LA SCIENCE MODERNE	88
I. Introduction	88
II. Authenticité du Coran et histoire de sa rédaction	100
III. La création des Cieux et de la Terre	104
Différences et analogies avec le récit biblique	104
Le Coran ne définit pas un ordre de succession dans la création des deux et de la terre	108
Le processus fondamental de la formation de l'univers et son aboutissement à la constitution des mondes	109
Quelques données de la science moderne sur la formation de l'univers	112
Confrontation avec les données coraniques sur la création	115
Réponses à certaines objections	117
IV. L'astronomie dans le Coran	118
A. Réflexions générales sur le ciel	119
B. Nature des corps célestes	121
C. Organisation céleste	124
D. Evolution du monde céleste	129
E. La conquête de l'espace	131
V. La Terre	133
A. Versets de portée générale	133
B. Le cycle de l'eau et les mers	135
C. Le relief terrestre	142
D. L'atmosphère terrestre	144
VI. Règnes végétal et animal	147
A. L'origine de la vie	147
B. Le règne végétal	148
C. Le règne animal	151
VII. Reproduction humaine	157
Rappel de certaines notions	157
La reproduction humaine dans le Coran	158
Coran et éducation sexuelle	165
RECITS CORANIQUES ET RECITS BIBLIQUES	168
I. Aperçu général	168
Parallèle Coran/Évangiles et connaissances modernes	168

Parallèle Coran/Ancien Testament et connaissances modernes	169
II. Le Déluge	170
Rappel du récit biblique et des critiques qu'il suscite	170
Le récit coranique du Déluge	171
III. L'exode de Moïse	173
L'Exode selon la Bible	174
L'Exode selon le Coran	175
Confrontation des données des Ecritures avec les connaissances modernes	178
CORAN, HADITHS ET SCIENCE MODERNE	191
CONCLUSIONS GENERALES	196

Vente interdite